

Compte rendu des délibérations du conseil communautaire du 18 mars 2015

| | | | |
|---------------------------------------|------------------------|------------------|----------------|
| Nombre de membres : | Date de la convocation | : 12 mars 2015 | |
| - du Conseil communautaire | : 20 | Date d'affichage | : 12 mars 2015 |
| - en exercice | : 20 | | |
| - qui ont pris part à la délibération | : 20 | | |

Présents pour la Commune de :

- Châteauneuf de Vernoux : Messieurs Christian ALIBERT et Michel DELARBRE,
- Gilhac et Bruzac : Messieurs Gilbert BOUVIER et Gérard GLORIEUX
- Saint Apollinaire de Rias : Madame Nicole CHAZEL et Monsieur Michel CIMAZ,
- Saint Jean Chambre : Messieurs Alain BOS et Bernard NOUALY,
- Saint Julien le Roux : Madame Roselyne PEYROUZE et Monsieur Michel MOULIN,
- Silhac : Madame Arlette ALLARD,
- Vernoux-en-Vivaraïs : Mesdames Martine FINIELS, Marie-Jo REYNAUD, Isabelle SALLES, Danièle SAGNES, Messieurs Olivier CHASTAGNARET, Gérard NONY et Frank de PIERREFEU

Procurations de : Monsieur Alain CHAPON à Madame Arlette ALLARD,
Monsieur Gérard GOULLEY à Monsieur Gérard NONY.

Secrétaire de séance : Madame Danièle SAGNES.

Le mercredi dix-huit mars deux mille quinze à dix-neuf heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle intercommunale sous le multi-accueil à Châteauneuf de Vernoux, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, présidente.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame la présidente ouvre la séance.

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne en qualité de secrétaire de séance, Madame Danièle SAGNES qui s'est proposée.

2. Information

Madame la Présidente informe le conseil communautaire que Madame Marine MAGNAN ne souhaite pas poursuivre son contrat d'avenir. D'un commun accord, le contrat de travail de l'intéressé prendra fin le 1^{er} avril 2015 à l'issue de la période d'essai.

Le conseil communautaire en prend acte.

3. Désignation de représentants de la Communauté de Communes auprès du SICTOMSED suite à l'adhésion de la Commune de Gilhac et Bruzac,

Madame la présidente expose que la Commune de Gilhac et Bruzac adhère désormais au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux (SICTOMSED) et précise qu'en conséquence le conseil communautaire doit désigner deux délégués supplémentaires pour siéger au comité syndical.

Madame la présidente propose de désigner Madame Nathalie MULLET et Monsieur David SCHLOTTHAUER qui représentaient la Communauté de Communes au comité syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement et de Valorisation des Ordures Ménagères de Rhône-Eyrieux (SITVOM Rhône-Eyrieux).

Sont désignés à l'unanimité des voix pour siéger au comité syndical du SICTOMSED :

- Madame Nathalie MULLET,
- Monsieur David SCHLOTTHAUER.

4. Désignation d'un délégué auprès du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Madame la présidente expose au conseil communautaire que Monsieur Gérard NONY, pour raisons de santé, a présenté sa démission de délégué auprès du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Madame la présidente lance un appel à candidature.

Madame la présidente précise que Madame Arlette ALLARD, déléguée suppléante, garde sa fonction.

Faute de candidat, la désignation d'un délégué titulaire est reportée.

5. Adhésions de communes et du SDEA au SMVU des Inforoutes de l'Ardèche

Madame la présidente porte à la connaissance du conseil communautaire des demandes d'adhésions au Syndicat Mixte des Inforoutes des Communes de Banne, Berrias et Casteljau, Châteaubourg, Lafarre, Saillans, St Remèze, St Paul le Jeune et du Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche.

Madame la présidente rappelle que conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque structure adhérente au Syndicat de délibérer à son tour sur ces demandes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'adhésion au Syndicat Mixte des Inforoutes des Communes de Banne, Berrias et Casteljau, Châteaubourg, Lafarre, Saillans, St Remèze, St Paul le Jeune et du Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche.

6. Convention de partenariat avec Radio des Boutières

Madame la présidente présente une proposition de convention de partenariat avec Radio des Boutières.

Madame la présidente précise que ce projet de convention a fait l'objet d'une négociation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Accepte la signature d'une convention de partenariat avec Radio des Boutières,
2. Autorise le paiement d'une participation financière qui s'élève pour l'année 2015 à sept cent euros (700 €),
3. Autorise Madame la présidente à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

7. Prolongation de la convention régissant les relations entre la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et l'Office de Tourisme du Pays de Vernoux

Madame la présidente rappelle que le Département de l'Ardèche a mis en place un dispositif contractuel avec les communautés de communes ardéchoises. Ce dispositif s'intitule "P.I.S.T.E. 2015" pour *Projets Intercommunaux pour une Stratégie Touristique d'Excellence*.

Madame la présidente précise par ailleurs que la convention liant la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme a pris fin le 31 décembre 2014. Madame la présidente propose au conseil communautaire de la proroger pour une période de 6 mois, le temps pour la Communauté de

Communes de fixer avec le Département de l'Ardèche, les objectifs touristiques du Pays de Vernoux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte la prorogation pour une période de six mois des termes de la convention régissant les relations entre la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et l'Office de Tourisme du Pays de Vernoux,
- Autorise le paiement à l'Office de Tourisme du Pays de Vernoux d'une subvention d'un montant de dix-sept mille euros (17 000 €).

8. Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition des locaux de Fromentières : partie ressourcerie

Madame la présidente rappelle que le paiement du prix d'acquisition du site de Fromentières a été effectué grâce à un crédit relais.

Madame la présidente précise qu'il avait été acté que des emprunts se substitueraient à ce crédit relais au fur et à mesure de l'achèvement des opérations d'installation d'activités.

L'opération d'installation de la ressourcerie étant terminée, Madame la présidente propose de souscrire un emprunt relatif à cette partie du bâtiment.

Madame la présidente présente les résultats d'une consultation menée auprès des partenaires bancaires de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- 1- Décide de retenir la proposition suivante de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche :
 - emprunt de 175 000 €,
 - taux fixe de 1,92 %,
 - durée de la phase d'amortissement : 25 années,
 - périodicité des échéances : trimestrielle,
 - base de calcul : 30/360,
 - date de point départ de l'amortissement : 10 mai 2015,
 - mode d'amortissement : progressif au taux de 1,92 %
 - commission d'engagement : 350 € ;
- 2- Autorise Madame la présidente à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

9. Réalisation d'un emprunt pour la réalisation de travaux sur le réseau pluvial de la zone artisanale de Greygnac

Madame la présidente expose qu'il convient de réaliser un emprunt pour les travaux d'aménagement du réseau pluvial de la zone artisanale de Greygnac.

Madame la présidente présente les résultats d'une consultation menée auprès des partenaires bancaires de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- 1- Décide de retenir la proposition suivante de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche :
 - emprunt de 60 000 €,
 - taux fixe de 1,63 %,
 - durée de la phase d'amortissement : 15 années,
 - périodicité des échéances : trimestrielle,

- base de calcul : 30/360,
- date de point départ de l'amortissement : 10 mai 2015,
- mode d'amortissement : progressif au taux de 1,63 %
- commission d'engagement : 120 €.

2- Autorise Madame la présidente à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

10. Budget primitif 2015

Madame la présidente rappelle que lors de sa séance du 3 mars 2015, le conseil communautaire a demandé une présentation des comptes distinguant les dépenses engagées et les dépenses nouvelles.

Après discussion, il est décidé de réaliser les économies suivantes :

- Le projet d'installation d'une partie du personnel dans l'ancien local de l'office de tourisme est abandonné (réduction des dépenses de 6 525 € de frais de fonctionnement et 2 000 € d'acquisition de matériel informatique et de mobilier),
 - Le poste de chargé de mission pour la communication, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la forêt ne sera pas pourvu (réduction des dépenses de 32 000 €),
 - Le site internet ne sera pas mis en place (réduction des dépenses de 2 500 €),
 - L'aide complémentaire de 35 000 € sollicitée par le CIAS est diminuée de 15 000 €. Il est à ce titre demandé au CIAS de faire des économies et de veiller au respect de son cadre budgétaire (réduction des dépenses de 15 000 €).
 - La semaine de la forêt ne sera pas organisée (réduction des dépenses de 10 000 €)
- Soit une réduction totale des dépenses de 68 025 €.

Madame la présidente précise que cet effort ne suffit pas et qu'il convient dès à présent de réfléchir à une augmentation des taxes locales d'un demi-point.

Madame la présidente indique que le conseil communautaire sera appelé à voter le budget primitif 2015 lors de sa prochaine réunion.

Le conseil communautaire en prend acte.

11. Fixation de la date de la prochaine réunion du conseil communautaire

La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée au mardi 14 avril 2015 à 20h00, salle sous le multi accueil à Châteauneuf de Vernoux.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 22h00.